

Décision n° 2023.006

Convention de partenariat entre la Ville de Chinon et le Sporting Club Chinon Rugby – Année 2023

Le Maire de la Ville de CHINON,

Vu la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2122-22 alinéa 5,

Vu la délibération n°2022-083 du conseil municipal du 28 juin 2022 relative à la présentation de la démarche hausse des prix de l'énergie : une démarche proactive pour limiter les impacts,

Vu la délibération n°2022-134 du conseil municipal du 13 décembre 2022 relative au plan de sobriété énergétique de la Ville de Chinon,

Vu mise à disposition du Stade Raymond Bourdon et de ses équipements par la Ville de Chinon au profit du Sporting Club Chinon Rugby,

- DECIDE -

ARTICLE 1^{er} : Objet

Est conclue avec le Sporting Club Chinon Rugby une convention relative au plan de sobriété énergétique. La Ville s'est engagée dans une démarche de sobriété énergétique sur ses équipements et bâtiments destinée à diminuer les dépenses énergétiques permettant ainsi d'alléger la charge financière. Le Sporting Club Chinon Rugby s'est inscrit depuis septembre 2022 dans un projet global « Club engagé » qui intègre un important volet de maîtrise des consommations.

ARTICLE 2 : Durée

Cette convention est conclue pour une période d'une année à compter du 13 janvier 2023.

ARTICLE 3 : Conditions

Les conditions sont contenues dans la convention.

ARTICLE 4 : Formalités

La présente décision sera inscrite au registre des décisions du Conseil Municipal et un extrait en sera publié sur le site de la Ville de Chinon.

ARTICLE 5 : Contrôle

Expédition de la présente décision sera adressée à la Préfecture d'Indre-et-Loire.

Fait à CHINON, le 16 janvier 2023

Le Maire,



The image shows a blue ink signature of Jean-Luc DUPONT written over a circular official seal. The seal contains the text 'MAIRIE DE CHINON' and '(831)' and features a central emblem with a tree and a building. A vertical blue line is drawn through the signature and seal.

Jean-Luc DUPONT.

Certifié exécutoire

Publié ou notifié le 24/01/2023

M. le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage.